

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 19 - 22 octobre 1999

## PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Point 7 de l'ordre du jour

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/99/7-B/2**  
10 septembre 1999  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT—NÉPAL 6151.00

### Aide aux Bhoutanais réfugiés au Népal<sup>1</sup>

Nombre de bénéficiaires	96 500
Durée du projet	Douze mois (1er janvier– 31 décembre 2000)

Coût (dollars E.-U.) <sup>2</sup>	
Coût total pour le PAM	7 012 383
Coût total des produits alimentaires	5 957 210
Coût total	11 144 383

<sup>1</sup>Précédée par l'IPR 5324.03—Aide alimentaire aux Bhoutanais réfugiés au Népal.

<sup>2</sup> En juin 1999, un dollar des Etats-Unis équivalait à 67,7 roupies népalaises.

### RÉSUMÉ

Les réfugiés bhoutanais ont commencé à arriver au Népal vers la fin de 1990, et l'afflux a culminé au premier semestre 1992. En avril 1999, on comptait 96 500 réfugiés inscrits dans les sept camps établis dans les districts de Jhapa et de Morang, dans l'Est du Népal.

Depuis le milieu de 1999, le Gouvernement népalais a repris ses efforts pour rouvrir les pourparlers bilatéraux officiels en vue de trouver une solution durable au problème des réfugiés. Il n'y a néanmoins eu aucun véritable progrès en direction d'une solution prochaine. Le gouvernement d'accueil maintient par ailleurs fermement sa politique de non intégration des réfugiés au Népal.

Le PAM a commencé à apporter une aide alimentaire aux réfugiés bhoutanais en janvier 1992. Depuis lors, il a engagé au total 52 millions de dollars d'aide alimentaire dans le cadre de neuf opérations successives.

La mission conjointe PAM/HCR d'évaluation de la situation alimentaire de juin 1999 a signalé que la situation nutritionnelle et sanitaire globale dans les camps reste satisfaisante et que l'approvisionnement régulier en vivres et en articles non alimentaires est adéquat. La mission a également recommandé que l'aide se poursuive pendant une année encore en l'absence de perspectives claires soit de rapatriement, soit d'intégration, et en raison des restrictions effectives imposées aux réfugiés qui excluent l'autosuffisance alimentaire.

Dans le cadre de l'opération proposée pour un an, le PAM distribuera à tous les réfugiés inscrits une ration alimentaire générale qui correspondra à l'apport alimentaire minimum recommandé. Il fournira en outre des aliments enrichis, dans le cadre d'un programme d'alimentation de complément, 4 000 personnes vulnérables en moyenne, principalement des femmes enceintes ou allaitantes.

En vue de favoriser l'autonomie progressive de la population de réfugiés, le PAM appuie des activités génératrices de revenu et de formation professionnelle, ainsi que des activités de maraîchage en faveur des ménages de réfugiés les plus démunis. Ces activités ont été mises en œuvre principalement par les organisations de femmes réfugiées.

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional:      Mme J. Cheng-Hopkins      tel.: 066513-2209

Coordonnateur de programmes:      Mme C. Ushiyama      tel.: 066513-2359

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



---

## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

FLM	Fédération luthérienne mondiale
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
PMA	Pays les moins avancés
RARP	Programme de relèvement des régions affectées par les réfugiés
SCF-(Royaume-Uni)	<i>Save the Children Fund</i> (Royaume-Uni)
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UCR	Unité de coordination des réfugiés



## GENERALITES ET JUSTIFICATION DE L'AIDE

### Historique et analyse de la situation

1. Le Népal fait partie des pays les moins avancés (PMA) et des pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), avec un revenu par habitant de 200 dollars; il était classé en 1997 au 152ème rang sur 174 pays dans le Rapport du PNUD sur le développement humain, et l'indice cumulé de sécurité alimentaire des ménages y est de 86,3 (1993–95), selon la FAO. La moitié environ des 22 millions de Népalais vivent avec moins d'un dollar par jour. La croissance réelle de l'économie est lente et irrégulière; le revenu par habitant n'a augmenté que de 0,9 pour cent par an entre 1964 et 1994. On estime que l'incidence de la pauvreté est passée de 31 pour cent en 1977–78 à environ 45 pour cent en 1996.
2. Les réfugiés bhoutanais ont commencé à arriver au Népal vers la fin de 1990, l'afflux principal ayant eu lieu au second semestre de 1992, au cours duquel jusqu'à un millier de personnes par jour traversaient la frontière. En juillet 1993, on estimait qu'environ 84 000 réfugiés bhoutanais étaient déjà installés dans les camps établis dans l'est du Népal. Tous les réfugiés arrivés avant la mi-1993 ont été reçus en tant que groupe et considérés comme réfugiés de fait. Par la suite le nombre de nouveaux arrivants en provenance du Bhoutan a régulièrement diminué, et le nombre des nouveaux réfugiés acceptés dans les camps depuis 1996 est insignifiant. Depuis le début de 1998 il n'y a plus eu de nouvelles arrivées.
3. L'accroissement naturel (excédent de naissances par rapport aux décès) de la population des camps a diminué avec le temps et s'établit aujourd'hui à deux pour cent par an en moyenne. Par ailleurs on estime que 8 000 à 10 000 réfugiés bhoutanais se seraient spontanément installés ailleurs dans le pays. Au 30 avril 1999, les registres officiels tenus par le Gouvernement du Népal donnaient une population totale de réfugiés de 96 508 personnes réparties en sept camps. Un chiffre moyen de 96 500 réfugiés ayant besoin d'une aide a donc été retenu pour l'année 2000 à des fins de planification.
4. Les entrevues menées par le Gouvernement du Népal et le HCR ont permis de déterminer que les réfugiés, appartenant pour la plupart appartenant à des groupes ethniques népalophones des plaines méridionales du Bhoutan, ont fui leur pays par crainte de mauvais traitements lors que les autorités bhoutanaises ont décidé de faire appliquer les lois sur l'immigration et la citoyenneté en 1985, et sous l'effet de l'application de la politique d'assimilation culturelle "une nation, un peuple" vers la fin des années 80.
5. Sept entretiens officiels à l'échelon ministériel ont eu lieu entre les gouvernements du Népal et du Bhoutan—les derniers en avril 1996—sans résultats réels. Une impulsion nouvelle a été donnée par les visites de délégations ministérielles et de parlementaires népalais au Bhoutan en octobre et novembre 1998. La poursuite des contacts a été retardée par le changement de gouvernement au Népal en décembre 1998 et par l'annonce d'élections générales pour mai 1999. Le gouvernement nouvellement élu au Népal a fait, en juin 1999, des déclarations selon lesquelles la résolution du problème des réfugiés constituait un point prioritaire de son programme, et les autorités népalaises ont à nouveau invité le Bhoutan à reprendre sans tarder les pourparlers officiels. Tandis que des efforts sont faits dans ce sens et que le climat politique semble plus propice dans les deux pays, au milieu de 1999 aucune perspective concrète de solution du problème des réfugiés ne se dessinait pour le proche avenir. Dans l'intervalle, le Gouvernement du Népal continue



d'affirmer sa politique de non intégration des réfugiés au Népal, comme il l'a déclaré en 1995.

### Aide apportée jusqu'ici

6. Entre janvier 1992 et décembre 1999, le PAM aura engagé au total près de 52 millions de dollars d'aide alimentaire en faveur des réfugiés bhoutanais, dans le cadre de cinq opérations d'urgence et de quatre interventions prolongées de secours, correspondant à la distribution totale d'environ 138 000 tonnes de produits. Pendant la même période, le HCR aura fourni au total 33,5 millions de dollars de soins et d'entretien, plus un montant additionnel de 3,3 millions de dollars dans le cadre d'un programme de relèvement des régions affectées par les réfugiés (RARP) couvrant la période 1995–2001.
7. Les financements apportés par ailleurs à des ONG pour des programmes complémentaires d'aide dans les camps se sont élevés en moyenne à environ un million de dollars par an entre 1993 et 1998, mais ils ont accusé un net repli en 1999, tombant à 400 000 dollars seulement. Au total quelque 91,9 millions de dollars ont été ainsi consacrés au soutien direct des réfugiés.

### Situation et économie locales

8. Jhapa et Morang les deux districts situés le plus à l'est du Népal dans les plaines fertiles du Terai, comptaient en 1998 une population estimée à près de 1,5 million de personnes. L'agriculture y est l'activité principale, avec des excédents annuels de céréales s'élevant à 46 851 tonnes dans le district de Jhapa, et à 22 881 tonnes dans celui de Morang<sup>1</sup>.
9. Ces deux districts se classent parmi les 10 premiers des 75 districts du pays selon un indice composite regroupant 39 indicateurs principaux de développement<sup>2</sup>. Situés sur la frontière indienne, ils comptent donc des centres urbains florissants aux principaux postes de frontière et à proximité. Biratnagar, dans le district de Morang, est devenu le plus grand centre industriel, et la deuxième ville du pays, après Katmandou, pour la population.
10. Ces deux districts ont également accueilli de nombreux migrants des zones voisines de moyenne montagne, et connaissent maintenant des problèmes d'urbanisation accélérée, de déboisement massif et de pénurie d'équipements de santé et d'assainissement.

### Interaction entre les réfugiés et l'économie locale

11. Les réfugiés ne peuvent s'intégrer que de manière limitée dans l'économie locale, situation résultant directement de la politique gouvernementale qui leur interdit de mener des activités en dehors des camps. Comme l'avait déjà noté en 1998 la mission conjointe PAM/HCR d'évaluation des disponibilités alimentaires, les partenaires opérationnels aussi bien que les interlocuteurs individuels rencontrés sur place signalent que des échanges économiques informels appréciables se poursuivent entre les réfugiés et les communautés voisines. Les réfugiés ont des activités économiques dans les camps ou en dehors, mais de manière irrégulière et saisonnière. Toutefois il n'est pas possible de quantifier complètement ces échanges, puisque les intéressés n'ont pas intérêt à les reconnaître ouvertement.

<sup>1</sup> Bilans alimentaires du Ministère de l'agriculture. Chiffres déterminés sur la base de la population, du volume total des céréales vivrières et des besoins alimentaires.

<sup>2</sup> Source: *Indicators of Development* du Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes/ Organisation néerlandaise de développement (ICIMOD/SNV), 1997.



## Evaluation globale des besoins et situation des réfugiés dans les camps

12. Comme l'a estimé la mission effectuée en juin 1999 par le HCR et le PAM, la situation globale des réfugiés reste adéquate. Avec un financement du HCR, la Fédération luthérienne mondiale (FLM) assure l'entretien et les réparations de l'ensemble des habitations et des infrastructures des camps de réfugiés. L'approvisionnement ininterrompu et suffisant en eau potable chlorée (en moyenne 22 litres par personne et par jour) est assuré dans les camps toute l'année, ce qui permet d'assurer de bonnes conditions d'hygiène personnelle et de santé, et a contribué à réduire les taux de morbidité associée à l'eau.
13. Les besoins sanitaires des réfugiés sont bien couverts par le Save the Children Fund (SCF-Royaume-Uni) avec des fonds du HCR. Cette ONG assure des services de santé de base et un suivi régulier de la situation sanitaire, et rend compte de la situation sanitaire globale des réfugiés. Les personnes justifiant de soins médicaux particuliers sont orientées vers les services sanitaires de district. Tous les indicateurs montrent que les conditions globales de santé des réfugiés sont satisfaisantes, et en général meilleures que celles des populations du Bhoutan et du Népal.
14. L'assainissement dans les camps, y compris l'évacuation hygiénique des déchets humains et la lutte contre les vecteurs, a été bien assuré toute l'année. Cela a aussi contribué à l'amélioration continue de l'état de santé des réfugiés, et l'incidence de la malaria et de l'encéphalite japonaise a continué de baisser.
15. L'approvisionnement en articles non alimentaires de base tels que le kérosène utilisé comme combustible, les fourneaux, les ustensiles de cuisine, le savon, etc., a été suffisant et régulier. Il y a toutefois eu un problème d'approvisionnement en vêtements: en 1999, le Comité international de la Croix-Rouge a cessé d'offrir des fonds pour l'habillement à la Société népalaise de la Croix-Rouge. Des articles vestimentaires ont été fournis pour la dernière fois aux réfugiés à la mi-1998. Les ressources économiques déjà maigres des ménages de réfugiés s'en trouvent d'autant plus sollicitées.
16. Pendant l'année scolaire 1998/99, plus de 36 100 élèves (35 pour cent de la population totale de réfugiés) ont été inscrits aux cours d'enseignement primaire et secondaire organisés dans les camps gérés par CARITAS/Népal avec des financements du HCR. Le niveau de l'enseignement offert est considéré comme bon, et même meilleur que l'enseignement disponible dans les communautés locales. La demande de poursuite des études reste forte. Davantage de filles poursuivent aussi des études plus avancées. Depuis 1998, les certificats de fin de scolarité délivrés aux réfugiés sont reconnus au Bhoutan, en Inde et au Népal.



## Situation nutritionnelle et sanitaire des réfugiés

17. La situation nutritionnelle et sanitaire générale dans les camps continue d'être satisfaisante. D'après les rapports de SCF-(Royaume-Uni), l'incidence de la malnutrition reste basse chez les enfants de moins de cinq ans. Les rapports sanitaires mensuels les plus récents font état d'un petit nombre de cas de malnutrition grave; en moyenne deux cas par mois ont été signalés au premier trimestre 1999. Le taux global de malnutrition ressortant de l'enquête nutritionnelle effectuée en 1998 (ensemble des sujets présentant un rapport poids/taille inférieur à 80 pour cent de la norme, cas graves et modérés confondus) était de 4,3 pour cent. Ce taux est en légère diminution par rapport à l'année précédente (4,5 pour cent) et témoigne d'une tendance satisfaisante. Ce niveau de malnutrition contraste fortement avec celui de la population népalaise, soit 26,6 pour cent pour les enfants âgés de moins de trois ans. Presque tous les indicateurs montrent que la situation sanitaire est satisfaisante et continue de s'améliorer. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a diminué de 13 pour cent, tombant de 39 pour 1 000 en 1997 à 33,8 pour 1 000 en 1998, soit environ 30 pour cent de la moyenne au Népal et 25 pour cent de la moyenne au Bhoutan. La mortalité infantile en 1998 a été de 26,4 pour 1 000, marquant une amélioration significative (de 22 pour cent) par rapport à 1997, où elle avait été de 34 pour 1 000, taux sensiblement plus bas que les taux enregistrés en 1998 au Népal et au Bhoutan (respectivement 89 et 90 pour 1 000). Les taux de mortalité maternelle restent bas, avec deux cas seulement en 1998, et aucun cas signalé jusqu'ici en 1999. Il n'y a eu aucune épidémie.
18. En 1998, l'incidence des carences en micronutriments a continué d'être insignifiante. Toutefois vers le milieu de la saison sèche normale (premiers mois de 1999), SCF-(Royaume-Uni) a signalé un nombre accru de cas de cheilite angulaire, qui est considérée comme un signe d'une éventuelle carence en vitamine B2. Ce problème de santé publique, sans être très grave, ne doit pas être négligé. Normalement, l'incidence de la cheilite angulaire augmente pendant la saison sèche dans les camps (probablement en raison de la pénurie saisonnière de légumes verts), mais cette année l'accroissement a été plus fort que les deux années précédentes, même s'il n'a pas touché uniformément tous les camps ni tous les groupes d'âge.
19. Les camps dans lesquels les réfugiés ont eu moins de possibilités de mener des activités de complément ont enregistré les incidences les plus élevées de cheilite angulaire, tandis que ceux où il était plus facile de pratiquer des cultures vivrières et d'avoir un revenu ont eu moins de problèmes. Les données de SCF-(Royaume-Uni) montrent également que les familles de réfugiés dont un membre reçoit des incitations financières ont tendance à ne présenter aucune incidence de cette forme de cheilite. Il convient de noter que l'approvisionnement des camps en fruits et légumes frais, à titre de complément de la ration normale, a été très irrégulier et souvent n'a pas comporté de légumes en suffisance pendant la saison sèche de 1999.
20. A leur niveau actuel, les rations fournissent un tiers de l'apport journalier recommandé normal de vitamine B2. Elles sont complétées par des légumes frais, dont l'approvisionnement a subi de graves perturbations et qui ont été remplacés par d'autres produits, mais d'autres facteurs pourraient avoir eu une incidence significative sur le problème. La mission d'évaluation de 1999 a donc recommandé que, à la suite de l'enquête nutritionnelle annuelle effectuée par SCF-(Royaume-Uni) en juin 1999, une autre étude sur les carences en micronutriments soit effectuée par le *Center for Disease Control* d'Atlanta, afin d'identifier les causes spécifiques de l'incidence accrue de la cheilite angulaire et de chercher d'éventuelles stratégies préventives.



## Programme d'alimentation de complément

21. Outre la distribution générale de rations alimentaires, un programme d'alimentation de complément est prévu à l'intention des enfants de moins cinq ans sous-alimentés, des femmes enceintes, des mères allaitantes, des tuberculeux et des personnes âgées malades. En 1999, 3 274 personnes par mois en moyenne (soit 3,4 pour cent de la population totale des camps) ont bénéficié de ce programme, les femmes enceintes et les mères allaitantes représentant 90 pour cent du total.
22. Depuis 1997, l'état nutritionnel des enfants de moins d'un an vivant dans les camps est évalué chaque mois. L'examen se fait au dispensaire du camp, en mesurant le rapport poids-taille. En outre les enfants de un à cinq ans sont contrôlés tous les trois mois chez eux par les agents sanitaires communautaires. Ceux qui présentent des signes de malnutrition sont envoyés au centre de santé maternelle et infantile pour être mesurés et pesés et, le cas échéant, être inscrits au programme d'alimentation de complément jusqu'à ce qu'ils dépassent le seuil de 85 pour cent du rapport normal et se maintiennent au-dessus pendant au moins un mois.
23. En 1998, au total 662 enfants sous-alimentés ont reçu une alimentation de complément, soit 55 par mois en moyenne. Leur nombre a diminué de 12 pour cent au cours des quatre premiers mois de 1999. Parallèlement, le nombre des femmes enceintes et des mères allaitantes bénéficiant de cette aide complémentaire a aussi diminué, respectivement de 18,5 et de 15,5 pour cent en 1999 par rapport à 1998, sans doute en raison du succès du programme de planification familiale.

## Nombre de bénéficiaires, inscription et caractéristiques démographiques

24. Sur les 96 508 réfugiés des sept camps officiellement recensés par les autorités népalaises au 30 avril 1999, seulement 94 351 personnes ont effectivement reçu des rations alimentaires d'après les registres de distribution de la Société népalaise de la Croix-Rouge. La distribution de rations destinées en moyenne à 2 000 réfugiés a été suspendue à différentes périodes (principalement pour des motifs de discipline et d'absence injustifiée, mais également en raison de départs pour études en dehors des camps). Un chiffre de planification moyen de 94 500 réfugiés ayant besoin d'une aide alimentaire a donc été retenu pour 1999. Sur la base du taux net actuel d'accroissement naturel de la population, le chiffre de planification pour 2000 serait de 96 500 personnes en moyenne. La mission conjointe d'évaluation de 1999 a noté que le HCR continue d'affiner sa base de données sur les réfugiés, et qu'il a entrepris en avril 1999 une enquête par sondage afin de vérifier matériellement les chiffres d'inscription des réfugiés.
25. Le taux d'accroissement naturel net de la population, actuellement de deux pour cent, est sensiblement inférieur aux valeurs constatées au Bhoutan et au Népal (2,6 et 2,4 pour cent, respectivement) et reflète l'efficacité et la continuité de l'action de planification familiale et de l'éducation à celle-ci dans les camps. En ce qui concerne la ventilation des réfugiés par sexe, les hommes l'emportent sur les femmes dans tous les groupes d'âge, avec en moyenne 49 pour cent de femmes. Le Népal est un des rares pays du monde où l'espérance de vie des femmes est inférieure à celle des hommes, en raison du statut social inférieur des femmes et d'une préférence générale pour les enfants mâles. Ce phénomène semble caractériser aussi la population des réfugiés, qui sont en fait d'ethnie népalaise. La population des camps est jeune, comprenant 47 pour cent de personnes de moins de 17 ans, et un nombre important et croissant de personnes (près de 18 000, soit 19 pour cent de la population totale) sont nées dans les camps. Cinq pour cent de l'effectif ont plus de 60 ans et les



adolescents représentent plus de la moitié du total. On compte 2 182 ménages monoparentaux (2,3 pour cent du total), le plus souvent dirigés par une femme (2 020 cas).

26. La population des camps se compose principalement de personnes d'ethnie népalaise, et d'un nombre limité de Drukpas (Bhoutanais du nord). Mis à part quelques membres de professions libérales ou personnes professionnellement qualifiées, essentiellement d'anciens fonctionnaires, elle se compose pour l'essentiel de ruraux, agriculteurs avant leur arrivée. Mais la situation change: près de la moitié de la population (les jeunes) n'ont plus d'expérience réelle ni de liens avec les modes de vie ruraux car la plupart des familles de réfugiés commençant leur neuvième année de vie dans les camps, et l'instruction a fortement progressé.
27. Les niveaux d'éducation dans les camps ont considérablement évolué. Le taux d'alphabétisation est passé de 15–20 pour cent du total les premières années à plus de 60 pour cent chez les adultes, et à quasi 100 pour cent chez les jeunes. Cette situation contraste fortement avec les degrés d'instruction des Népalais, car seulement 40 pour cent de la population adulte du pays sait lire et écrire, tandis qu'en ce qui concerne l'enseignement primaire, les taux nets de scolarisation sont de 60 pour cent pour les filles et de 79 pour cent pour les garçons (source: Statistiques officielles du Gouvernement du Népal, 1995). Les adultes continuent à suivre des formations non scolaires. En 1998, 4 984 adultes de plus que l'année précédente (dont 91 pour cent de femmes) ont suivi des cours informels, principalement d'alphabétisation en langue népalaise ou anglaise. Environ 18 000 adultes (soit 34,5 pour cent de la population adulte actuelle) auraient donc suivi des cours informels depuis 1992.

### **Partenariats et renforcement des institutions**

28. Conformément au Mémorandum d'accord habituel, les bureaux de terrain du PAM et du HCR ont poursuivi ces dernières années une collaboration étroite en ce qui concerne l'aide aux réfugiés, aussi bien à Katmandou que sur le terrain. Des missions conjointes d'évaluation sont menées annuellement pour faire le point de la situation et planifier les besoins futurs en vivres et en articles non alimentaires. D'autres organismes des Nations Unies, comme le FNUAP, l'OMS et l'UNICEF, apportent un soutien aux réfugiés en leur fournissant des anticonceptionnels pour la planification familiale, et des médicaments et vaccins indispensables.
29. Le partenariat avec les ONG nationales et internationales participant à la mise en œuvre s'exerce dans le cadre de réunions régulières entre les organisations, de consultations informelles et du partage de l'information. Outre l'exécution de diverses composantes de l'aide aux réfugiés directement soutenues par le HCR et le PAM, SCF-(Royaume-Uni), CARITAS/Népal, la Société népalaise de la Croix-Rouge, FLM, OXFAM et l'Association des médecins d'Asie contribuent aussi à des activités complémentaires sur leurs propres fonds. Helen Keller International réalise un nouveau projet de jardins familiaux par l'intermédiaire du personnel de la Société népalaise de la Croix-Rouge, élargissant de ce fait le rôle de celle-ci et ses capacités techniques, en vue éventuellement d'interventions futures de développement dans le pays.
30. La participation active de la communauté de réfugiés aux activités et à la gestion des camps est l'un des éléments déterminants de cette intervention, et elle s'est régulièrement développée au fil des années, avec pour résultat une plus grande transparence et une réduction progressive des coûts opérationnels. Les comités de gestion des camps et leurs sous-comités gèrent efficacement la distribution finale des produits d'aide alimentaire et non alimentaire. Ils administrent aussi un service communautaire, le Forum des femmes



réfugiées, et un service de santé, l'Association bhoutanaise pour la santé. Près de 1 700 réfugiés travaillent actuellement à des services administrés par les ONG, en percevant un petit salaire d'encouragement de 12 à 22 dollars par mois.

## JUSTIFICATION DE L'AIDE

31. Aucun progrès concret n'avait été fait à la mi-1999 pour trouver une solution durable à la situation des réfugiés. Les possibilités que ceux-ci parviennent à l'autosuffisance sont actuellement limitées. Compte tenu de la situation globale des réfugiés dans les camps et de leur degré de dépendance, il est nécessaire que l'aide du PAM se poursuive. Bien qu'il n'y ait actuellement aucune possibilité de rapatriement, ni d'intégration, l'aide actuelle, tant alimentaire que non alimentaire, sera utile en ceci qu'elle permettra de renforcer la capacité des réfugiés d'assurer eux-mêmes leur subsistance quand ils le pourront, soit dans le pays hôte, soit dans leur pays d'origine, soit encore dans un pays tiers.
32. La durée proposée de cette intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) n'est que d'une année, pour bien montrer qu'un examen régulier et qu'une solution durable sont indispensables. Il importe également d'évaluer dans quelle mesure les réfugiés acquièrent les moyens de devenir plus autonomes, et de mesurer l'ampleur des conséquences sociales d'un maintien encore prolongé dans les camps, dans les conditions strictes actuelles. Parallèlement, il est nécessaire de rechercher et de solliciter toute ouverture concrète susceptible de faire avancer des négociations bilatérales.

## PLAN D'EXECUTION

### Buts et objectifs

33. Le but général de l'aide de le PAM est de contribuer à soutenir les réfugiés bhoutanais inscrits dans les camps tout en leur permettant de renforcer leurs mécanismes de survie et leurs compétences professionnelles et, en même temps, de favoriser une solution durable à plus long terme, par le rapatriement, l'intégration ou une combinaison des deux. Les objectifs principaux sont les suivants:
  - a) assurer, par un système de distribution générale, à l'ensemble des réfugiés inscrits un accès régulier à la ration alimentaire de base;
  - b) contribuer à améliorer l'état nutritionnel et sanitaire des groupes les plus vulnérables, à savoir les femmes enceintes, les mères allaitantes, les enfants sous-alimentés et les malades âgés et à le maintenir à un niveau adéquat au moyen d'un programme d'alimentation de complément; et
  - c) favoriser l'autonomie progressive des réfugiés en appuyant des activités génératrices de revenu, la formation professionnelle et la production des jardins familiaux au moyen de fonds générés localement par le PAM; la priorité sera donnée aux familles les plus démunies et à l'accroissement de la participation des femmes.



## **Système de distribution et participation des femmes à la gestion des produits alimentaires**

34. Le système de gestion et de distribution des produits alimentaires et des articles non alimentaires du PAM est le même dans chacun des sept camps, et il est administré par les réfugiés dans le cadre du sous-comité du Comité de gestion des camps chargé de la distribution. La distribution générale des produits alimentaires de base du PAM se fait tous les 15 jours à date fixe, et celle des légumes frais (achetés par le HCR par le truchement de la Société népalaise de la Croix-Rouge) en principe chaque semaine. Des réfugiés volontaires transportent les produits des entrepôts gérés par la Société népalaise de la Croix-Rouge dans les camps jusqu'aux abris de distribution voisins, puis pèsent et distribuent la ration destinée au ménage à chaque famille, par roulement entre secteurs et sous-secteurs. L'opération est supervisée par le sous-comité de la distribution accompagné d'agents de la Société népalaise de la Croix-Rouge attachés au camp, et surveillée par des observateurs du PAM, qui effectuent des sondages.
35. Les réfugiés qui se portent volontaires pour participer à la distribution des produits d'aide alimentaire sont choisis par les chefs des sous-secteurs de chaque camp. La proportion de femmes chefs de sous-secteur atteint de six pour cent, tandis que celle des femmes membres du Comité de gestion des camps atteint 19 pour cent. Aux dires des réfugiés, ces pourcentages progressent lentement parce que nombre des responsabilités des chefs de sous-secteur absorbent beaucoup de temps, et attirent donc peu les femmes réfugiées qui sont déjà très occupées par les tâches domestiques habituelles, ainsi que par des activités plus productives comme les activités rémunératrices supplémentaires appuyées par le PAM.
36. Selon une enquête effectuée au début de 1999 par le PAM et les agents de la Société népalaise de la Croix-Rouge dans les camps, sur un cycle de deux semaines de distribution de produits alimentaires, la participation féminine à la manutention et à la distribution finale des produits s'établit en moyenne à 27 pour cent, mais elle peut atteindre 51 pour cent si l'on groupe les opérations concernant produits alimentaires et articles non alimentaires. Cependant le suivi et les contacts réguliers avec les bénéficiaires confirment que les femmes réfugiées sont satisfaites du pouvoir qu'elles exercent sur les rations alimentaires et les autres articles distribués, et sur leur utilisation dans le ménage.
37. En ce qui concerne le programme d'alimentation de complément, la ration, à savoir aliment composé, huile végétale et sucre, est préparée à l'avance par SCF-(Royaume-Uni) dans les centres de santé des camps, puis est distribuée sous forme de ration sèche, par des réfugiés qualifiés aux divers groupes vulnérables. L'éducation sanitaire a lieu à la même occasion. Les produits du PAM et le lait écrémé en poudre fourni par le HCR (pour les enfants atteints de malnutrition seulement) sont livrés une fois par semaine au centre de santé, en provenance de l'entrepôt du camp géré par la Société népalaise de la Croix-Rouge.
38. Se fondant sur des observations directes et des entrevues avec les réfugiés et les ONG partenaires, la mission conjointe PAM/HCR a noté que les systèmes de livraison et de distribution finale des produits d'aide alimentaire, tant pour la distribution générale que pour l'alimentation de complément, sont efficacement gérés pour un coût acceptable. La comptabilité, les inscriptions et les rapports sont assurés convenablement par les ONG partenaires d'exécution.

## **Problématique hommes-femmes**

39. Les femmes réfugiées bhoutanaises peuvent obtenir leur inscription sur un pied d'égalité avec les hommes, et ont donc droit à recevoir l'aide alimentaire et les prestations non



alimentaires de base. Certaines normes sociales et culturelles peuvent, toutefois, limiter la participation des femmes à quelques activités, comme la formation professionnelle. Soucieux de la question de l'acceptabilité culturelle, le HCR a spécialement pris en compte les besoins spéciaux des femmes en ce qui concerne la configuration des camps. Les risques au plan de la sécurité sont, dans une certaine mesure, réduits par le maintien de la composition de la communauté et par une installation qui calque celle du village d'origine de façon à sauvegarder la cohésion sociale et, autant que possible, reproduire les mécanismes de contrôle et d'équilibre éthiques normaux des communautés.

40. Après l'élection des membres du Comité de gestion des camps en mars 1999, la proportion de femmes élues représentantes dans les sept camps est passé de 14 à 19 pour cent. Outre que les femmes disposent d'un centre féminin dans chaque comité, elles sont largement représentées dans les sous-comités chargés des services sociaux (58 pour cent), les sous-comités des services de projet (44 pour cent) et le conseil consultatif (43 pour cent), qui est un organe capital puisque la plupart des problèmes qui y sont résolus sont de caractère matrimonial et familial. La représentation des femmes est, cependant, inférieure à la moyenne, voire faible dans les sous-comités chargés de la distribution (30 pour cent), dans le secrétariat des camps (14 pour cent), parmi les chefs de secteur (13 pour cent) et dans les sous-comités administratifs (11 pour cent). Le PAM cherche à encourager encore la participation féminine globale à ces comités en élargissant et en améliorant les programmes d'initiation à la problématique hommes-femmes.
41. Le Forum des femmes réfugiées est une organisation bénévole qui dispose d'un réseau d'environ 2 000 volontaires dans tous les camps, et qui a vocation d'améliorer les conditions de vie et la participation sociale des femmes réfugiées, ainsi que des autres groupes vulnérables. Ces dernières années, avec l'appui du HCR, le Forum a organisé de nombreux stages de formation pour renforcer le rôle des femmes et leur autonomie, ainsi que pour former les hommes aussi bien que les femmes à la problématique sexosociologique de façon à lutter contre les violences domestiques et promouvoir les droits des femmes. Avec un financement du PAM à partir de la mi-1999, le Forum et OXFAM mèneront des formations à la problématique hommes-femmes et à la vie communautaire à l'intention des femmes réfugiées, pour leur faire mieux prendre conscience de leurs possibilités et leur donner la confiance voulue pour participer aux activités de gestion des affaires des communautés et des camps. Dans le cadre de l'évaluation des besoins de formation, le Forum et OXFAM seront invités à étudier les facteurs qui limitent la participation des femmes à certains sous-comités plutôt qu'à d'autres. La formation sera conçue pour lever ces contraintes.
42. En avril 1999, le PAM a organisé un stage de quatre jours à l'intention des formateurs sur la sensibilisation et le suivi de la problématique hommes-femmes; cette activité s'est adressée à 23 membres des secrétariats du Forum et des comités de gestion des camps et visait à mieux faire comprendre cette problématique et à élaborer un système de suivi sensible aux disparités correspondantes. Vu l'intérêt manifesté par les participants, d'autres cours de formation ont été prévus pendant l'année en cours à l'intention d'autres membres des comités, d'agents du Ministère de l'intérieur, de superviseurs des camps et de coordinateurs des secours dans les camps de la Société népalaise de la Croix-Rouge.
43. Au demeurant, c'est l'éducation qui offre le plus grand potentiel de renforcer l'équité entre les sexes réside dans l'action éducative, puisque la parité a déjà été atteinte jusqu'à la quatrième année d'enseignement, et que le pourcentage des filles qui poursuivent leurs études jusqu'à la huitième année et au-delà a régulièrement augmenté pour atteindre 30 pour cent. Sur 36 000 élèves inscrits aux programmes éducatifs de CARITAS, de



l'école maternelle à la dixième année d'études, les filles représentent 47 pour cent des effectifs. La stratégie d'ensemble du PAM et du HCR dans ce domaine est d'améliorer les conditions de vie sociale et économique des femmes réfugiées au moyen des activités de soutien présentées dans la section ci-après. Indirectement, ces activités inciteront fortement les parents à laisser leurs filles à l'école jusqu'aux bout du cycle et à tirer ainsi parti des occasions offertes.

### **Activités d'autodépendance appuyées par le PAM**

44. Au moyen des fonds générés localement par la vente des récipients et sacs vides ayant contenu les produits d'aide alimentaire, le PAM parraine depuis le début de 1998 des activités génératrices de revenu et des formations professionnelles complémentaires. Les objectifs principaux sont de favoriser l'autodépendance progressive des réfugiés en les dotant de qualifications professionnelles, et en cherchant à cibler les familles les plus démunies et à renforcer la participation des femmes.
45. Entre 1998 et le début de 1999, le Forum des femmes réfugiées a mis en œuvre diverses activités rémunératrices supplémentaires dans tous les camps, auxquelles 58 000 dollars au total provenant des fonds susmentionnés ont été affectés. Ces activités sont les suivantes: production d'articles textiles (couvertures matelassées, draps, serviettes, etc.) dans un atelier artisanal équipé de métiers à bras; culture de champignons; prêts individuels pour les petites entreprises (préparation d'épices, tissage de chapeaux et de sacs de jute, fabrication de tabourets en bambou, etc.). Vu le succès de cette dernière activité et la demande croissante, elle pourrait être élargie à 870 réfugiés dans la période 1999–2000 (contre 80 en 1998–99). Un superviseur résident sera nommé pour suivre de près cette activité et aider les bénéficiaires à acquérir les compétences commerciales de base.
46. Pour ce qui est des critères de sélection, une liste des "réfugiés les plus vulnérables" a été utilisée. Cette liste, qui répertorie 1 388 réfugiés, appartenant pour la plupart à des ménages dirigés par une femme, a été établie par le Forum des femmes réfugiées et vérifiée par d'autres organismes, par exemple SCF-(Royaume-Uni). Une ventilation par sexe des activités rémunératrices complémentaires en cours montre que la participation féminine est en moyenne de 73 pour cent, sur environ 120 participants.
47. CARITAS est le partenaire d'exécution du PAM pour la formation professionnelle: soudure, câblage électrique, entretien des appareils électroniques et mécanique automobile sont enseignés dans deux centres établis en dehors des camps, sur une durée de trois à cinq mois. Les stagiaires comprennent 75 pour cent de réfugiés et 25 pour cent de jeunes du voisinage, sélectionnés par CARITAS et le PAM, pour l'essentiel parmi ceux qui ont abandonné les études et viennent des familles les plus démunies. La participation de réfugiés et de la jeunesse locale aux mêmes cours favorise la compréhension mutuelle, et crée les conditions les meilleures pour la poursuite d'une collaboration après la période de formation.
48. Entre mars 1998 et mai 1999, 213 jeunes ont été inscrits au programme de formation professionnelle, et 96 pour cent ont achevé le cycle de cours. Malgré la rigidité des structures sociales et culturelles, le pourcentage de stagiaires de sexe féminin a progressé pour atteindre près du quart de l'effectif total des inscrits. Des efforts particuliers sont faits, en coordination étroite, par le PAM, CARITAS et les organisations de femmes réfugiées pour identifier des activités distinctes culturellement acceptables pour les stagiaires de sexe féminin, afin que leur participation atteigne l'objectif de 50 pour cent. Un mécanisme de prêts sera aussi mis en place pour permettre aux stagiaires de lancer leur propre activité dans les camps et de continuer à mettre à profit les qualifications techniques acquises.



49. Le budget de la première année de formation professionnelle (1998–99), qui a lui aussi été en partie financé localement par la vente de récipients vides ayant contenu les produits d'aide alimentaire, a été d'environ 21 000 dollars. Il est porté à 37 000 dollars pour la phase suivante (1999–2000). Un programme additionnel, à savoir une formation à l'informatique pour les élèves de douzième année (environ 300, répartis en groupes à raison de trois mois de formation chacun) est en cours de préparation. Cette formation devrait mettre en confiance les bénéficiaires dans un environnement informatisé et améliorer leurs perspectives professionnelles.
50. En avril 1999, un nouveau projet a été lancé, consistant à cultiver des légumes dans les camps de réfugiés pour accroître les disponibilités pour les ménages d'aliments riches en bêta carotène et autres micronutriments toute l'année. Helen Keller International se charge de l'exécution de cette activité avec le personnel de la Société népalaise de la Croix-Rouge, en assurant la supervision globale et l'assistance technique pour acheter et distribuer des semences de qualité adaptées aux conditions locales, en établissant une pépinière centrale et des pépinières satellites dans les camps, et en formant des membres des groupes de réfugiés aux techniques améliorées et durables de jardinage aussi bien qu'aux bonnes pratiques nutritionnelles, notamment l'alimentation infantile. De 1 200 à 1 400 ménages, de deux camps, sont concernés en 1999, et un élargissement à deux ou trois autres camps est possible en 2000. La valeur de la production totale devrait passer de 350 à 600 roupies par mois et par ménage au cours de la période juin–septembre. Le coût de l'opération a été calculé à 36 000 dollars pour la première année d'exécution.

### **Programme de relèvement de la zone accueillant les réfugiés (RARP) appuyé par le HCR—Phase II**

51. La première phase du RARP a été achevée en 1994–95 avec une dotation de 348 000 dollars du Fonds d'affectation spéciale du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, soutenu par le Comité de secours aux réfugiés du Japon et par le Gouvernement du Canada. La phase II, appuyée par une contribution de 1 380 000 dollars pour 1995–98 et de 1 648 045 dollars pour 1998–2001, est financée par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique. En 1998, 256 600 dollars ont été consacrés à la remise en état de forêts, à la construction et à l'amélioration de routes, à des ouvrages de protection contre les crues, à la construction d'antennes de santé et de salles de classe dans certaines écoles des zones de Jhapa et de Morang.
52. Les projets relevant du RARP sont identifiés conjointement, avec la participation des comités de développement de district, des comités de développement villageois et du HCR, et ils sont exécutés par le truchement du Ministère de l'intérieur, du Ministère de la conservation des forêts et des sols, de FLM et de la Société népalaise de la Croix-Rouge, tandis que le HCR assure la coordination globale.
53. En 1999, un montant de 373 530 dollars a été affecté à l'exécution d'activités analogues dans les zones affectées par la présence des réfugiés. Les activités consisteront à installer des réseaux de distribution d'eau potable, à améliorer les petits réseaux d'irrigation et à construire des latrines dans les villages, ainsi qu'à fournir du mobilier aux écoles locales. Ces microprojets bénéficieront à environ 200 000 habitants des deux districts. Depuis son lancement en 1994, l'impact global du RARP sur les communautés locales a été très positif, comme l'ont d'ailleurs confirmé les relations de bon voisinage qui se sont établies entre les réfugiés, les communautés d'accueil et les autorités népalaises.



### Problèmes environnementaux et mesures correctives

54. La présence permanente depuis sept ans, d'une forte population de réfugiés dans deux des districts les plus densément peuplés du Népal pourrait avoir eu un impact significatif sur un environnement déjà fragile, en raison de l'exploitation agricole intensive et de la pression démographique croissante. Les communautés locales se composent en grande majorité de petits paysans dont la principale source d'énergie est le bois, et qui tirent l'eau dont ils ont quotidiennement besoin de sources non protégées.
55. Afin de réduire au minimum l'impact négatif possible à l'intérieur des camps et dans le voisinage, le HCR poursuit ses efforts pour gérer les déchets humains et les eaux usées, maîtriser les vecteurs de maladies et assurer l'hygiène familiale; des puits permettant de puiser dans les eaux souterraines profondes ont été forés pour assurer l'alimentation des camps en eau de boisson, et éviter d'épuiser les nappes souterraines peu profondes qu'exploitent déjà les communautés environnantes; la distribution régulière de kérosène pour la cuisson des aliments a été lancée en 1992, pour éviter que les réfugiés ne ramassent du bois de feu dans les forêts voisines; enfin des matériaux de construction ont été fournis pour l'entretien des abris dans les camps.
56. Dans le cadre du RARP, des projets de reboisement ont été mis en œuvre par le biais des comités de foresterie communautaire, des pépinières centrales ont été créées pour produire de jeunes plants, et des activités de production pour l'amélioration du drainage et des voies d'accès aux abords des camps ont été entreprises.

### Mécanismes de coordination et politique du gouvernement

57. Le Gouvernement du Népal a la responsabilité globale de l'administration des camps, du maintien de l'ordre, de l'inscription des réfugiés et du contrôle des nouveaux arrivants.
58. Le Ministère de l'intérieur est le principal organe d'exécution du gouvernement pour l'intervention en faveur des réfugiés et de coordination entre les institutions et les ministères, agissant par le canal de l'Unité nationale de coordination des affaires relatives aux réfugiés au niveau central et de l'Unité de coordination des réfugiés (UCR) au niveau des districts, instances présidées respectivement par le Secrétaire conjoint et par l'Administrateur de district en chef. Des inspecteurs de la RCU et des postes de police ont été installés dans chaque camp. Le Ministère des affaires étrangères est responsable de la coordination des aspects politiques, y compris du rapatriement.
59. Depuis la phase 1996/97 de l'intervention en faveur des réfugiés, le gouvernement engage une contribution annuelle en espèces de 100 000 dollars au profit du PAM, soit un montant total de 400 000 dollars pour la période 1996–99, qui a été utilisé pour compléter les achats de produits d'aide alimentaire. Le gouvernement accorde aussi habituellement au PAM une exonération d'impôts et de droits pour les produits d'aide alimentaire achetés sur place ou et importés.

---

## SUIVI ET EVALUATION

60. La mission conjointe PAM/HCR a noté que les systèmes d'enregistrement et de rapports sont convenablement appliqués par les divers partenaires d'exécution pour chacun des secteurs spécifiques de l'aide: des données détaillées sur les effectifs et les mouvements de population dans les camps, les naissances et les décès, les inscriptions scolaires et les



nouvelles arrivées, etc., ventilées par sexe sont disponibles et sont constamment tenues à jour.

61. En liaison étroite avec le bureau de terrain du PAM à Damak, la Société népalaise de la Croix-Rouge publie un rapport de situation mensuel qui indique en détail l'effectif de réfugiés dans tous les camps; les distributions effectives et les déficits de produits d'aide alimentaire et d'articles non alimentaires; et l'état des stocks dans chacun des entrepôts. Le bureau de terrain établit des projections mensuelles des besoins et des calendriers d'approvisionnement, qui servent à planifier et à suivre les livraisons. Ces informations sont ensuite rassemblées dans les rapports mensuels sur la situation des disponibilités alimentaires, et permettent d'établir les projections pour la filière d'approvisionnement et de procéder aux achats pour les six mois suivants.
62. En coordination avec le HCR, SCF-(Royaume-Uni) assure le suivi de la situation sanitaire et nutritionnelle par le truchement des services de santé primaire dans tous les camps, et établit un rapport mensuel de situation sur la santé et la nutrition qui indique les taux de morbidité et de mortalité, fait le point de la surveillance nutritionnelle des enfants âgés de moins de cinq ans; de la santé génésique, de la planification familiale, et de l'exécution du programme d'alimentation de complément. En outre une enquête est effectuée chaque année, en juin, pour évaluer l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans.
63. En ce qui concerne des activités génératrices de revenu complémentaires et les activités de formation professionnelle financées par le produit de la vente des sacs et des récipients ayant contenu les produits d'aide alimentaire, des évaluations régulières d'impact sont effectuées par le PAM et les ONG partenaires d'exécution; deux femmes réfugiées sont employées par le bureau de terrain du PAM en qualité de superviseur pour suivre les activités et les comptes du projet correspondant. Le projet de jardins familiaux lancé récemment comporte une composante intégrée de suivi pour évaluer trois fois l'an les variations de la production et de la consommation de légumes des ménages par rapport aux données de l'enquête de départ.
64. SCF-(Royaume-Uni) assure désormais un suivi régulier de l'assortiment alimentaire sur les sites de distribution, et les équipes du PAM, du HCR et de la Société népalaise de la Croix-Rouge suivent systématiquement l'utilisation faite par les ménages, après distribution, des produits d'aide alimentaire et des articles non alimentaires. Des efforts constants sont fournis pour améliorer la collecte de données qualitatives.

## **STRATEGIE DE RETRAIT**

65. Comme aucune solution durable au problème des réfugiés bhoutanais n'a été encore trouvée, la poursuite de l'aide alimentaire du PAM est prévue pour 2000. C'est une aide de base qui est actuellement fournie. Dans de telles conditions, la stratégie de retrait futur consiste à continuer de renforcer les mécanismes de survie des réfugiés en travaillant à une approche réaliste consistant à développer les activités supplémentaires et les perspectives d'autodépendance.

## **Evaluation des risques**

66. Dans l'attente d'une solution politique, la mise en œuvre effective et l'élargissement de la stratégie d'autodépendance dépendront de l'appui sans réserve des autorités



gouvernementales du pays hôte, au niveau central comme dans les districts. Le Ministère de l'intérieur du Gouvernement du Népal accepte désormais officiellement les activités du PAM qui promeuvent l'autonomie des réfugiés. Toutefois, la politique gouvernementale de non intégration prévoit que ces activités doivent être menées exclusivement dans les camps, et qu'aucun produit ne peut être vendu sur le marché local, ce qui limite la capacité des réfugiés d'exercer des activités supplémentaires. Le PAM cherchera à obtenir que les règles restrictives concernant les camps soient encore assouplies; cela permettrait certainement de donner aux réfugiés un meilleur accès aux ressources extérieures.

67. La mission conjointe PAM/ HCR a noté l'évolution sociale qui se produit dans la population de réfugiés, les conséquences sociales négatives, au sein des familles, de la vie dans une communauté artificiellement entretenue, et le manque de perspectives de vie active pour une jeunesse relativement instruite. Ces tendances suscitent des préoccupations croissantes chez les organismes humanitaires actifs dans les camps et, plus encore, les familles de réfugiés. Les dangers potentiels d'une insatisfaction croissante et des troubles sociaux qui pourraient en résulter ne doivent pas être sous-estimés.
68. Alors que 90 pour cent des besoins de produits alimentaires du PAM pour l'année en cours ont été couverts par des ressources dès la mi-1999, les niveaux d'ensemble de l'aide semblent baisser. Si l'une des composantes de l'aide—produits d'aide alimentaire, articles non alimentaires ou services de caractère général—était encore réduite sans être compensée par l'augmentation correspondante du complément produit par les réfugiés, la situation globale de la population de réfugiés pourrait sérieusement se dégrader.

## BESOINS D'APPORTS

### Besoins d'aide alimentaire

69. La mission conjointe PAM/HCR a recommandé de maintenir la ration journalière individuelle pour distribution générale à 96 500 réfugiés et la ration de complément en faveur de 4 000 membres de groupes vulnérables en moyenne, y compris les produits alimentaires d'appoint qu'ajoute le HCR aux rations générales (légumes frais), l'alimentation de complément et le lait écrémé en poudre (pour les enfants souffrant de malnutrition seulement).
70. La ration alimentaire de base, y compris les légumes frais, apporte 2 022 kcal par personne et par jour, ce qui est proche des 2 100 kcal recommandées comme apport minimal, si l'on considère que la population de réfugiés ne dépend pas intégralement de l'aide alimentaire extérieure. Un apport additionnel de 456 kcal et de 13,4 grammes de protéines par personne et par jour est fourni sous forme d'aliment pré-mélangé, composé de l'aliment composé enrichi, de sucre et d'huile végétale (apport porté à 600 kcal et 27,8 grammes de protéines par l'addition de 40 grammes par personne et par jour de lait écrémé en poudre, pour les enfants souffrant de malnutrition seulement) dans le cadre du programme d'alimentation de complément des groupes vulnérables.

**TABLEAU 1: COMPOSITION DE LA RATION DE BASE (grammes)**

Produit	Ration générale	Ration de complément	Ration d'appoint pour les personnes vulnérables
---------	-----------------	----------------------	-------------------------------------------------



Riz (étuvé)	410	-	
Légumes secs	60	-	
Huile végétale	25	10	
Aliment composé ( enrichi)	-	80	
Sucre	20	15	
Sel (iodé)	7,5	-	
Légumes frais	100	-	
Lait écrémé en poudre (fourni par le HCR)	-	-	40
<b>Valeur nutritionnelle de la ration</b>			
Kcal	2 022	456	144
Protéines (grammes)	41	13	14
Lipides (grammes)	27	15	-

71. Les besoins totaux de produits d'aide alimentaire pour l'année 2000 sont indiqués au tableau 2 ci-après.

**TABLEAU 2: BESOINS TOTAUX DE PRODUITS ALIMENTAIRES (tonnes)**

Produit	Ration générale	Ration de complément
Riz (étuvé)	14 441	-
Légumes secs	2 113	-
Huile végétale	881	14
Aliment composé (enrichi)	-	112
Sucre	704	21
Sel (iodé)	264	-
Légumes frais (fournis par le HCR)	3 552	-
Lait écrémé en poudre (fourni par le HCR)	-	11

Les besoins totaux s'élèvent, pour le PAM seul, à 18 550 tonnes de produits d'aide alimentaire de base et de complément.

## Achats locaux

72. Depuis les débuts de l'aide du PAM, des achats locaux ou régionaux de produits d'aide alimentaire sont régulièrement effectués. En 1999, près de 96 pour cent de l'ensemble des produits d'aide alimentaire ont été achetés localement, la seule exception étant l'huile végétale en raison des fortes fluctuations des prix sur les marchés régionaux. Les achats locaux ont permis d'assurer des livraisons régulières et dans les délais voulus, l'acceptabilité des aliments de base d'origine locale, et un bon rapport coût-efficacité, puisque les prix d'achat sont en moyenne inférieurs ou au moins équivalents aux prix internationaux c.a.f. (coût, assurance, fret) avec livraison au Népal. Aucun impact négatif sur les marchés locaux n'a été enregistré jusqu'ici, vu la capacité de production agricole relativement grande des régions du Terai. L'approvisionnement local, y compris le transport



des produits d'aide alimentaire vers les entrepôts de chacun des camps, présente l'avantage supplémentaire de réduire les pertes intermédiaires (par exemple les pertes de produits n'ont atteint que 0,025 pour cent en moyenne en 1998). Il est donc recommandé que les dispositions actuelles d'approvisionnement soient maintenues en 2000.

### **Transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM)**

73. Compte tenu des coûts logistiques, à savoir transport intérieur et manutention des produits d'aide alimentaire, entretien des entrepôts dans les camps, location et assurance de l'entrepôt central de Birtamod, ainsi que des dépenses de personnel et des coûts connexes de gestion et de distribution des produits d'aide alimentaire de la Société népalaise de la Croix-Rouge, le coût de TTEM pour l'année 2000 a été fixé à 12 dollars la tonne.

### **Dotation en personnel**

74. Les besoins en personnel sont indiqués à la rubrique des coûts d'appui directs à l'annexe II. Le personnel du PAM qui supervise directement l'exécution de l'intervention d'aide aux réfugiés est basé au bureau de terrain de Damak et à l'entrepôt central de Birtamod: un administrateur de terrain national est responsable des opérations sur place, avec le concours de trois observateurs de l'aide alimentaire et d'autres agents de soutien. Depuis la mi-1997, un volontaire des Nations Unies est affecté au bureau de terrain pour formuler et appliquer concrètement, en coordination avec le HCR et les ONG partenaires, les activités génératrices de revenu et de formation professionnelle financées par le PAM.

---

## **RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF**

75. L'IPSR est recommandée à l'approbation du Conseil d'administration, dans les limites budgétaires indiquées aux annexes I et II.



## ANNEXE I

## VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
<b>COÛTS POUR LE PAM</b>			
<b>A. Coûts opérationnels directs</b>			
Produit <sup>1</sup>			
– Riz	14 441	280	4 041 520
– Légumes secs	2 113	400	845 200
– Huile végétale	895	840	751 800
– Aliment composé	112	350	39 200
– Sucre	725	330	239 250
– Sel iodé	264	145	38 280
<b>Total, produits</b>	<b>18 550</b>		<b>5 916 050</b>
Transport maritime	895	35	31 325
Surveillance	18 550	2,5	46 375
Transport terrestre	18 550	5	92 750
TIEM		7	129 800
<b>Total, TTEM</b>		<b>12</b>	<b>222 600</b>
<b>Total partiel, coûts opérationnels directs</b>			<b>6 208 625</b>
<b>B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)</b>			
<b>Total partiel, coûts d'appui directs</b>			<b>290 000</b>
<b>Total, coûts directs</b>			<b>6 500 000</b>
<b>C. Coûts d'appui indirects (7,1 pour cent du total des coûts directs)</b>			
<b>Total partiel, coûts d'appui indirects</b>			<b>464 800</b>
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>7 000 000</b>
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>			<b>11 100 000</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.

<sup>2</sup> Les coûts pour les autres donateurs s'élèvent à 4 032 000 dollars pour le HCR et 100 000 dollars pour le gouvernement.



## ANNEXE II

COUTS D'APPUI DIRECTS (*dollars*)

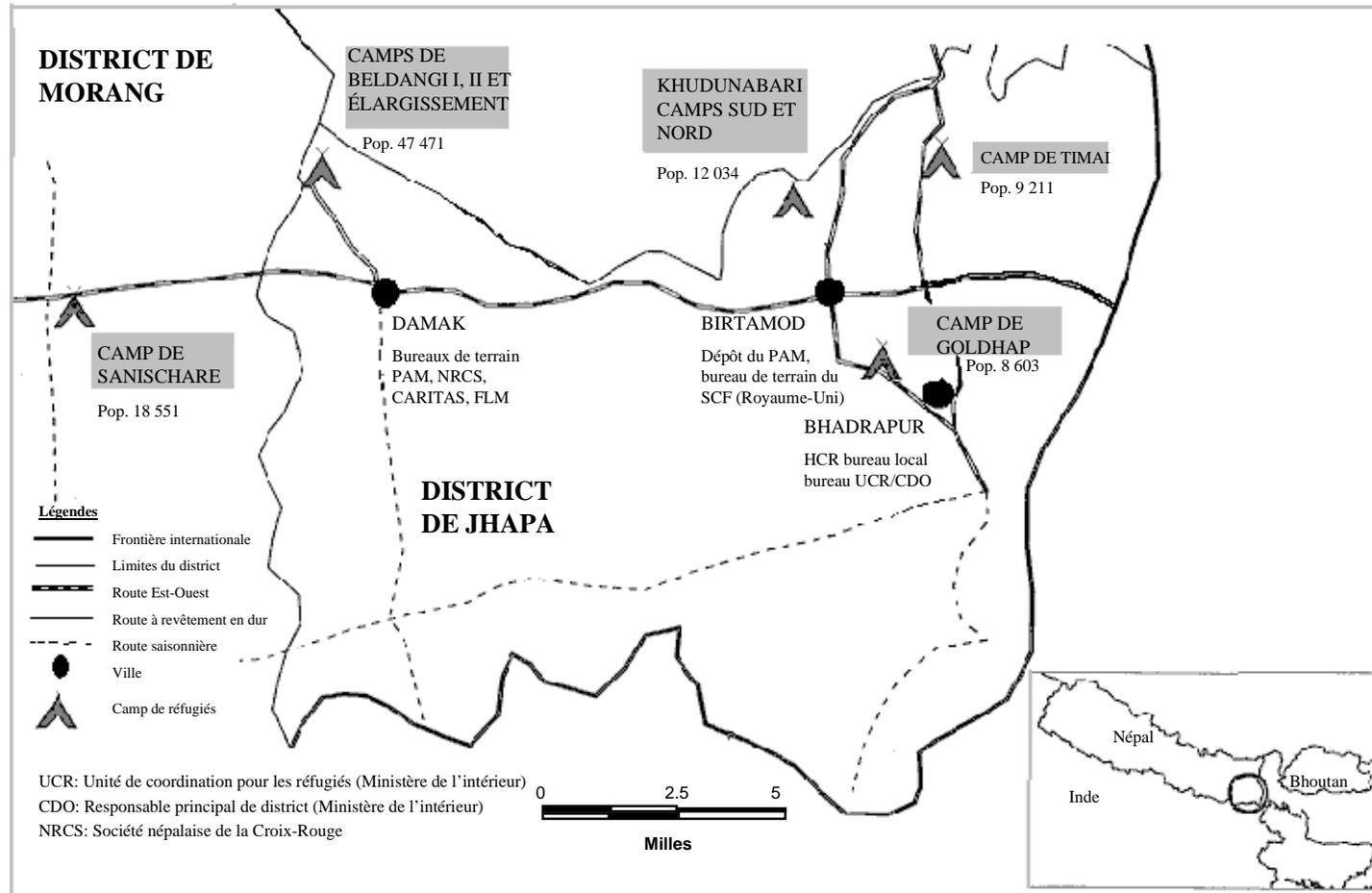
<b>Dépenses de personnel</b>	
Personnel international	146 000
Volontaires des Nations Unies	20 000
Fonctionnaires nationaux	10 000
Personnel local et temporaire	37 500
<b>Total partiel</b>	<b>214 500</b>
<b>Services d'appui technique</b>	
Suivi et évaluation du projet	15 000
Formation	4 000
<b>Total partiel</b>	<b>19 000</b>
<b>Voyages et indemnités journalières de subsistance</b>	
Forfait	5 000
Déplacements intérieurs	10 000
<b>Total partiel</b>	<b>329 600</b>
<b>Dépenses de bureau</b>	
Location des locaux	9 000
Services collectifs	2 000
Communications	8 500
Fournitures de bureau	2 500
Réparation et entretien du matériel	2 500
<b>Total partiel</b>	<b>15 000</b>
<b>Véhicules</b>	
Carburant et entretien	11 000
<b>Total partiel</b>	<b>11 000</b>
<b>Matériel</b>	
Matériel informatique	3 000
Ameublement et matériel	1 000
<b>Total partiel</b>	<b>4 000</b>
<b>Divers et imprévus</b>	2 000
<b>Total partiel</b>	<b>2 000</b>
<b>TOTAL, COUTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>290 000</b>



## ANNEXE III



**IPSR 6151.00-LOCALISATION DES CAMPS DE RÉFUGIÉS DANS LES  
DISTRICTS DE MORANG ET DE JHAPA, DANS L'EST DU NÉPAL ET  
EFFECTIFS DES CAMPS EN JANVIER 1999 (SOURCE: HCR)**



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

